NOS HONORAIRES ET PRESTATIONS

TRANSACTIONS

(honoraires à la charge du vendeur)

Moins de 45.000 €	3.000 € TTC	Maximum
De 45.001 € à 70.000 €	4.000 € TTC	Maximum
De 70.001 € à 110.000 €	6 %	Maximum
De 110.001 € à 140.000 €	5.5 %	Maximum
De 140.001 € à 250.000 €	5%	Maximum
De 250.001 € à 350.000 €	4.5 %	Maximum
Au dela de 350.001 €	4 %	Maximum
Estimation avec avis de valeur écrit	85 € TTC	

GESTION LOCATIVE

Gérance avec décompte mensuel..... 7.2 % TTC

LOCATION

Locaux d'habitation sur loyer hors charges annuel : 1 mois de loyer hors charges à la charge du locataire et 1 mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire TTC. **(Honoraires plafonnés à 8 € du m² + 3 € du m² pour l'état des lieux (LOI ALUR)**.

Dépôt de Garantie : - 1 mois de loyer pour les appartements vides.

- 2 mois de loyers hors charges pour les appartements meublés Maximum

SYNDIC DE COPROPRIETE

Entre 150 € et 250 € TTC par lot principal avec un minimum de 800 € HT (soit 960 € TTC) pour l'ensemble de la copropriété.

Les honoraires présentés s'entendent au taux de TVA de 20 % et subiront toute modification en hausse ou baisse de cette taxe.

www.immobilier-vst.com